Ce qui change en 2015

De nouveaux tarifs

>>> Accueil de loisirs

Tarification à la demi-journée avec ou sans repas pour les mercredis et à la journée pour les vacances.
La participation des familles est calculée en fonction du quotient familial. Elle est comprise entre un prix plancher (min.) et un prix plafond (max.). Paiement auprès des structures.

	Prix plancher		Prix plafond	
	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
Mercredi après-midi (Contres)*	5,75 €	5 €	11,55 €	8 €
Journée de vacances scolaires	7,22 €		13,02 €	

* pour les tarifs appliqués les mercredis dans les autres accueil de loisirs, se renseigner auprès des mairies ou directement auprès des structures.

>>> Secteur Jeunes

Adhésion annuelle : 5 €
Les tarifs sont fixés en fonction du coût des activités proposées (au minimum 50 % du coût de l'activité).
Paiement par ticket (valeur de 2 €). Carnets de tickets en vente auprès des accueils jeunes.

Un nouveau dossier d'inscription

A partir de l'été 2015, de nouvelles fiches d'inscription seront mises en place. Les familles devront inscrire leurs enfants via ce nouveau formulaire. L'inscription sera valable pour l'été 2015 et l'année scolaire 2015/2016.

Ce qui ne change pas

Les structures d'accueil conservent leur fonctionnement actuel.
Les enfants et les parents retrouvent les mêmes équipes d'encadrement.
Les familles s'inscrivent auprès des mêmes personnes et aux mêmes endroits.

A retenir

- Les familles inscrivent les enfants au même endroit auprès des responsables de structures.
- La même fiche d'inscription est utilisée jusqu'à l'été 2015.
- Les enfants sont accueillis par les mêmes équipes.
- Les tarifs sont harmonisés pour les Accueils de loisirs pendant les vacances scolaires et pour les Secteurs Jeunes.
- De nouveaux règlements intérieurs seront appliqués à la rentrée de septembre 2015.

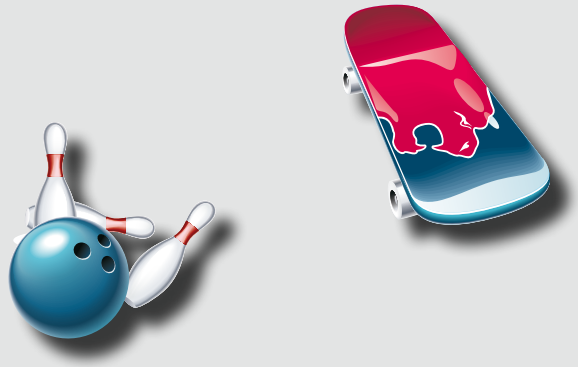

Besoin de plus d'informations ?

Contactez le service enfance jeunesse de la Communauté de communes Val de Cher Controis
15 A rue des entrepreneurs
41700 Contres

Tél. 02 54 79 15 50

Conception : Service communication de la Communauté de communes Val de Cher Controis - Tél. 02 54 79 15 50 / Impression : ISF - Tél. 02 54 56 43 43 / fév. 2015

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE

ENFANCE JEUNESSE

À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

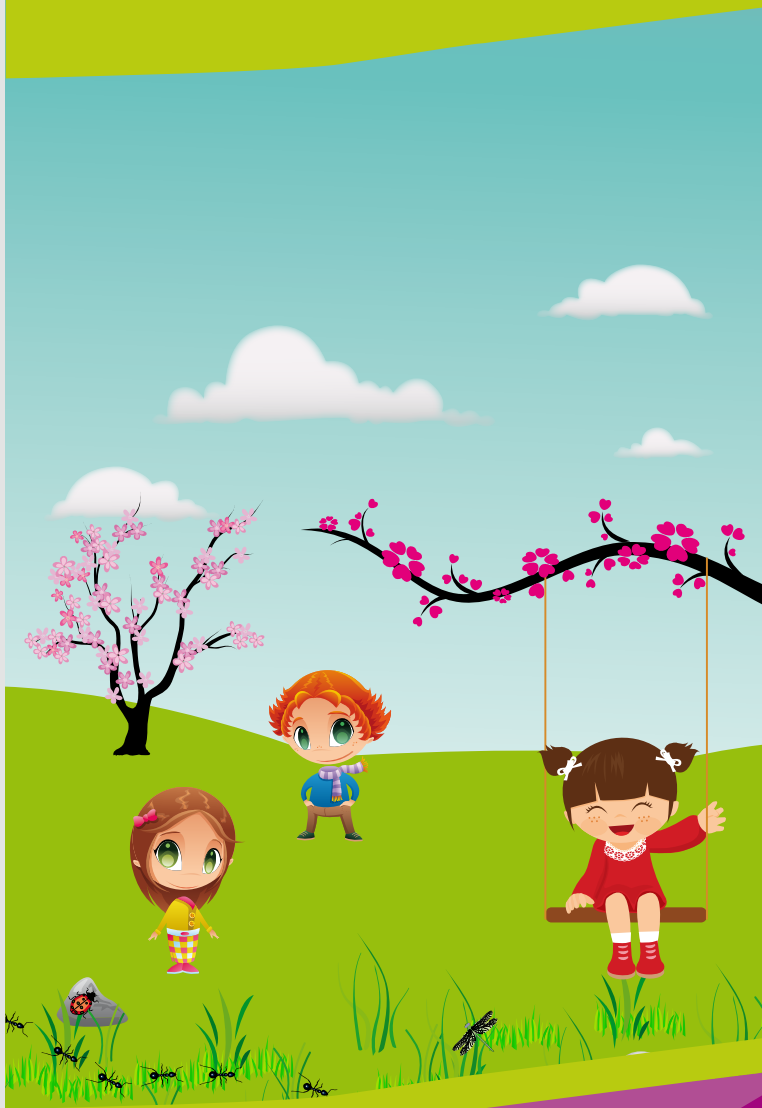

VAL DE CHER CONTROIS

Enfance Jeunesse : des structures communautaires

Depuis le 1er janvier 2015, la Communauté de communes Val de Cher Controis exerce la compétence enfance jeunesse sur l'ensemble de son territoire, soit 29 communes qui regroupent plus de 35 000 habitants. Les RAM (Relais Assistantes Maternelles) et les Multi-accueils sont les structures dédiées aux enfants de 0 à 3 ans. Les Accueils de loisirs pour les 3 à 12 ans sont ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires. Les Secteurs Jeunes proposent des animations pour les jeunes de 12 à 25 ans.

Pourquoi transférer la compétence Enfance Jeunesse ?

- Garantir une offre d'accueil des enfants adaptée aux besoins des familles.
- Mettre en cohérence une politique éducative sur l'ensemble du territoire.
- Construire une culture commune en matière de loisirs éducatif.
- Déterminer des axes de travail communs et prioriser les actions pour les années à venir.
- Mieux identifier les interactions des secteurs de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse avec les autres domaines ou secteurs d'activité.
- Bâtir une coordination des professionnels sur le territoire communautaire.
- Élargir le travail avec les partenaires institutionnels et associatifs sur le territoire.
- Mutualiser les moyens existants.

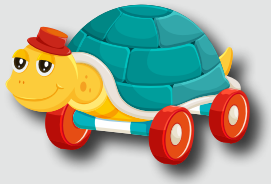

La CAF accompagne la Communauté de communes dans le transfert de compétence. L'objectif est de garantir une meilleure équité territoriale et sociale.

Allocations Familiales Caf de Loir-et-Cher

Structures Enfance Jeunesse

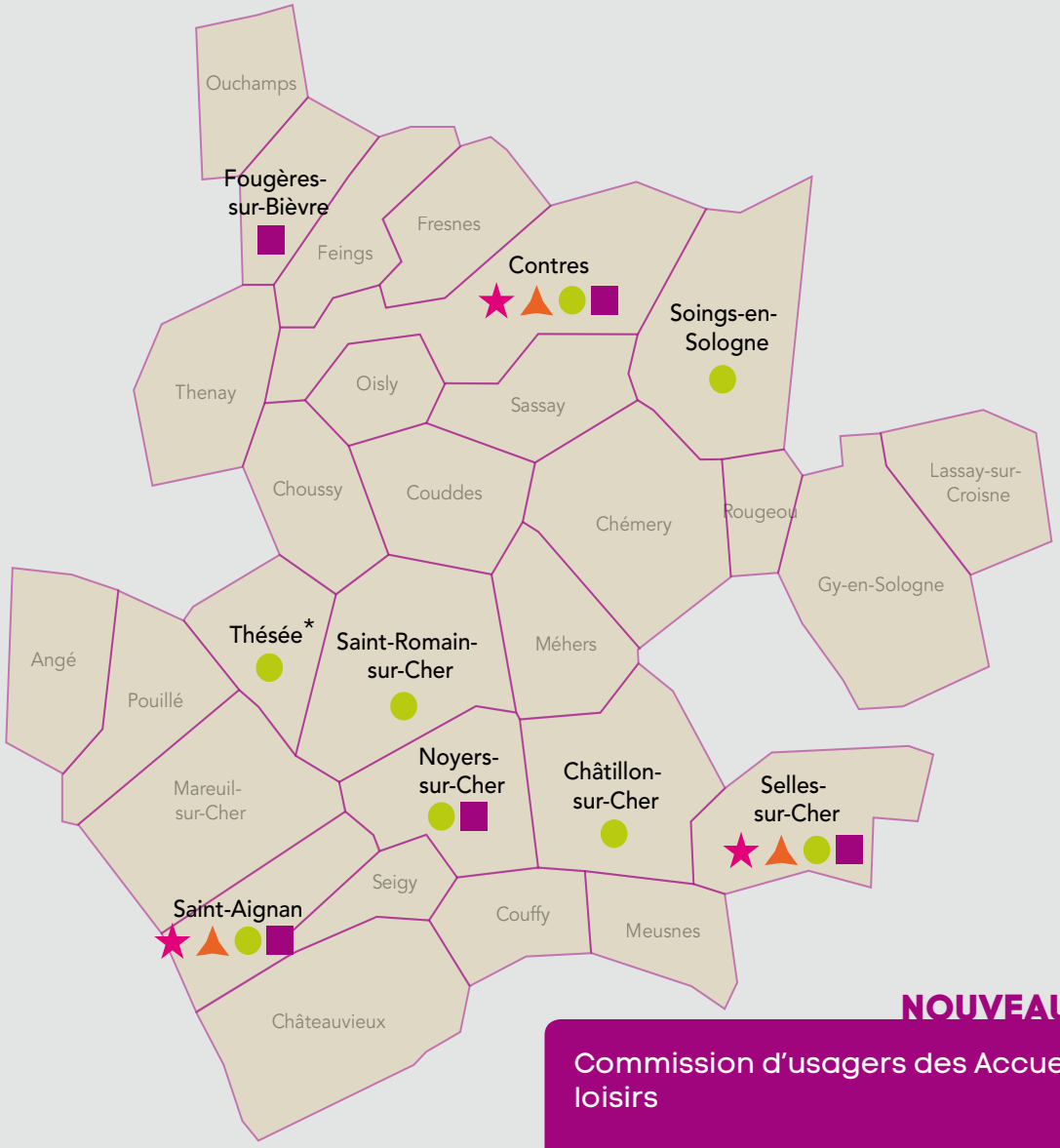

- RAM - Relais Assistantes Maternelles
- Multi-Accueil
- Accueil de loisirs
- Secteur Jeunes

* Accueil de loisirs associatif

NOUVEAU EN 2015

Commission d'usagers des Accueils de loisirs

Cet espace de concertation et d'échange permettra :
- d'analyser et d'évaluer la qualité du service rendu,
- de proposer des améliorations et d'échanger sur le fonctionnement de l'accueil,
- de partager un moment convivial.

Ces réunions seront animées par les responsables des Accueils de loisirs.